

Aperçu historique sur l'établissement de l'Union occidentale (Luxembourg, 15 septembre 1954)

Légende: Le 15 septembre 1954, le Service d'information et de documentation du Conseil de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) publie un bref aperçu historique sur l'établissement de l'Union occidentale (UO).

Source: Le traité de Bruxelles du 17 mars 1948, Aperçu historique sur l'établissement du Pacte de l'Union occidentale. Luxembourg: Conseil de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, Secrétariat, 15.09.1954. Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Fonds des institutions communautaires européennes, EC. Conseil spécial de ministres CECA, CM1. CM1/1954.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/apercu_historique_sur_l_etablissement_de_l_union_occidentale_luxembourg_15_septembre_1954-fr-a7cda832-d25b-4bdf-8731-1c556b10818d.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

LE CONSEIL

SECRETARIAT

Information - Documentation

Luxembourg, le 15 septembre 1954.

LE TRAITE DE BRUXELLES DU 17 MARS 1948

Le Traité de Bruxelles est, à l'heure actuelle, fréquemment mentionné en relation avec la réorganisation de la défense européenne. Pour permettre de suivre les négociations en cours, le Service d'Information et de Documentation a cru utile de préparer, sur cette question, un bref aperçu historique que l'on trouvera ci-dessous, accompagné du texte du Traité.

Aperçu historique sur l'établissement du

PACTE DE L'UNION OCCIDENTALE
(TRAITE DE BRUXELLES)

Le 22 janvier 1948, M. Ernest BEVIN, Ministre des Affaires Etrangères de Grande-Bretagne, annonce, au cours d'une déclaration sur la politique étrangère du Royaume-Uni, que les représentants diplomatiques britanniques dans les trois capitales des Pays de Bénélux ont été chargés de proposer, en accord avec leur collègues français, des pourparlers concernant l'élaboration de traités, qui, en liaison avec le Traité d'alliance franco-britannique de Dunkerque (4 mars 1947), formeront un noyau ferme en Europe occidentale.

Une conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Etats de Bénélux, réunie à Luxembourg le 31 janvier 1948, se déclare d'accord pour entamer ces pourparlers.

Les Gouvernements français et britannique remettent, le 19 février 1948, aux trois Etats de Bénélux un projet de Traité.

Le 4 mars 1948, s'ouvre à Bruxelles une conférence des cinq Ministres des Affaires Etrangères, au cours de laquelle, du 4 au 12 mars 1948, un projet est élaboré et transmis aux Gouvernements.

Le «Pacte de l'Union Occidentale» est signé le 17 mars 1948, à Bruxelles, par les Ministres des Affaires Etrangères de Belgique, de France, du Luxembourg, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

Le 17 avril 1948, les cinq Ministres des Affaires Etrangères se réunissent à Paris et se mettent d'accord sur une convention concernant les organes du Traité de Bruxelles. Ceux-ci concernent notamment :

- un Conseil permanent consultatif, composé des Ministres des Affaires Etrangères,
- un Conseil central, groupe de travail permanent du Conseil Consultatif, comprenant les représentants diplomatiques des Etats signataires à Londres et un mandataire britannique,
- un Comité militaire permanent, chargé d'assister le Conseil Consultatif qui se réunira, le cas échéant, en vue d'examiner les questions de sécurité.

Une réunion des Ministres de la Guerre et des Chefs d'Etat-Major des puissances signataires décide, le 1er mai 1948, de faire du Comité militaire un organisme permanent qui aura pour tâche d'examiner les problèmes de la défense commune dans le cadre du Pacte.

Après le vote par le Sénat américain, le 12 juin 1948, de la Résolution Vandenberg sur l'aide militaire des Etats-Unis aux Groupements régionaux, des conversations s'engagent à ce sujet, à Washington, entre les représentants des puissances du Pacte de Bruxelles et du State Department.

Au cours de sa réunion à La Haye, les 19 et 20 juillet 1948, le Comité permanent, prend acte des propositions américaines et se déclare d'accord à admettre en son sein, des observateurs des Etats-Unis et du Canada. Une mission militaire américaine et canadienne arrive à Londres pour prendre part à la session du Comité militaire.

Ce développement conduira progressivement à la conclusion du Pacte de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.).